

APPEL À LABELLISATION

« ici bébé lit »

pour un accueil de qualité des 0-3 ans et leurs accompagnant.e.s
dans les bibliothèques du réseau partenaire biblio.gironde

Règlement



POURQUOI ?

Le Département de la Gironde est engagé dans une politique ambitieuse de promotion de la lecture publique qui prend corps au travers des missions dévolues à sa bibliothèque départementale « biblio.gironde ».

Il porte une attention particulière à l'installation d'une relation privilégiée de l'enfant, dès son plus jeune âge, à l'univers des livres, facteur important de son développement sensible, cognitif, de la structuration de son imaginaire, de sa « santé culturelle », de sa façon de devenir et d'être au monde : « **lire, c'est bon pour les bébés** ».

Le tout-petit lit et vit la lecture à travers tout son corps. Pour lui, le livre est d'abord un **objet** qui sollicite tous ses **sens**. Il peut être senti, goûté, empilé, transporté... Chaque enfant partage un livre à sa manière et à son rythme. Il peut s'attarder longuement sur une page, ou au contraire, les tourner très vite sans laisser le temps de lire plus qu'une image ou deux, qu'un mot ou deux. Pour profiter pleinement de ce moment, de cette rencontre, il a besoin de bouger, de « bruer », de laisser ses yeux et son esprit vagabonder... Il peut même partir puis revenir, sembler désintéressé et pourtant ne pas perdre une miette de ce qui est « lu ».

L'**adulte** – parent, bibliothécaire, assistant.e martenel.le...–, met en voix l'album et accompagne l'enfant dans sa découverte des images, du texte et de l'histoire. Il est disponible et accepte de se laisser guider par l'enfant. Il est attentif, sensible aux paroles mais aussi aux signes non verbaux que l'enfant exprime : son impatience, sa curiosité, sa peur, sa jubilation. Il est présent à sa lecture pour partager véritablement ce moment de lecture avec l'enfant, dans une « attention conjointe ». Il est en confiance et fait confiance à l'enfant.

Cet accueil est également celui des adultes accompagnants. Le bibliothécaire est dans le partage avec les parents présents. Il les prend en compte et s'adresse aussi à eux.

L'auteure Jeanne Ashbé, pionnière dans la littérature destinée au tout-petit, insiste sur la « **mise en mouvement de la pensée** » chez le plus jeune enfant : « *Mouvement de balancier entre le réel et l'imaginaire et c'est ça qui va le porter sa vie durant vers la capacité à imaginer le monde, un monde meilleur dans lequel il va pouvoir prendre sa place.* »

Sophie Marinopoulos, psychanalyste formée aux questions de l'enfance et de la famille nous rappelle que grandir c'est se séparer mais que pour pouvoir se séparer il faut d'abord se rencontrer, et là est l'enjeu de cet accueil du tout-petit en bibliothèque, le lien enfant-adulte-culture qui garantit la « **Santé culturelle** » des petits et des grands. La culture et l'art permettent de raconter, de se raconter, de nourrir, de se nourrir, de s'apaiser, de se rencontrer. C'est un indice de qualité des liens humains et de bien-être.

Librement accessibles, les bibliothèques constituent, en nombre et en proximité, le premier réseau culturel de France. « **biblio.gironde** » a vocation à accompagner le développement des équipements municipaux et intercommunaux de son réseau partenaire constitué de 230 bibliothèques et animé par plus de 1 000 salariés et bénévoles. Il est l'outil du département pour l'aménagement du territoire girondin en matière de lecture publique.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Très investies dans les actions relatives aux tout-petits, les bibliothèques manquent souvent de visibilité sur ce champ, tant auprès des parents que des professionnel.le.s de la petite enfance. Elles manquent aussi parfois de moyens, de soutien technique.

En complément des dispositifs déjà engagés par biblio.gironde – achat de collections, formations avec des intervenants spécialisés, accompagnement de projets, dispositifs scénographiés, sélections annuelles « toupetikili » publiées et diffusées par le département... – il est proposé aux bibliothèques du réseau partenaire l'obtention d'un **label « ici bébé lit »** ayant pour vocation :

- de permettre une **identification** – physique (logo « *ici bébé lit* ») et numérique (cartographie spécifique) – des bibliothèques proposant un accueil de qualité pour les enfants de 0-3 ans et leurs accompagnant.e.s,
- de faire bénéficier les structures labellisées d'une **visibilité** affirmée pour les populations et institutions œuvrant dans le domaine de la petite enfance,
- de dynamiser l'émergence de **projets** dans les bibliothèques ne disposant pas d'espaces et services dédiés,
- d'accompagner la montée en **compétences** des bibliothécaires du réseau partenaire biblio.gironde dans l'accueil des tout-petits et de leurs accompagnant.e.s.

LES STRUCTURES ÉLIGIBLES

Le présent appel à labellisation s'adresse aux communes et communautés de communes adhérentes par voie de convention, pour leurs bibliothèques-médiathèques, au **réseau partenaire « biblio.gironde »**.

Le label est attribué à un espace défini à l'intérieur d'une bibliothèque désignée. Dans le cas d'un réseau, un dossier distinct pour chaque bibliothèque doit être déposé.

LES CRITERES D'ELIGIBILITE

Les communes et communautés de communes souhaitant bénéficier du label « *ici bébé lit* » devront porter auprès du Département soit l'existence d'espaces, de mobiliers et matériels, de collections, de compétences et programme spécifiques d'accueil de la petite enfance, soit le projet de leur mise en œuvre. L'ensemble de ces données devra être très **précisément décrit** dans le dossier de candidature :

- un **espace** sécurisé, adéquat, identifié dédié aux tout-petits au sein de la bibliothèque. Il pourra éventuellement faire l'objet d'une installation temporaire et modulable. Idéalement, il pourra comprendre pour les accompagnant.e.s un espace de remise des poussettes.
- des **collections** variées et adaptées à l'univers du tout-petit (0-3 ans) et à sa découverte du monde par les 5 sens > *pour illustration indicative : albums, objets, tissus, jeux, marionnettes, instruments d'éveil musical, miroirs, couleurs...*
- du **mobilier** et **matériels** spécifiques > *pour illustration indicative : point d'eau, table à langer, chauffe-biberon, paravent/allaitement, transats pour les plus petits, sièges adaptés pour les tout-petits et d'autres pour les accompagnant.e.s, coussins, tapis, tapis d'éveil, plaids, poste d'écoute musical, jeux de doigts...* et dispositifs et/ou appel à des services permettant de nettoyer ces matériels et locaux, de les préserver sur le plan sanitaire.

- des **compétences**, acquises ou à venir, dans le domaine de l'accueil, de l'éveil, de la relation du tout-petit au livre.
- la définition d'un **programme**, de modalités de fonctionnement de cet espace « ici bébé lit » : quand ? comment ? auprès de quels usagers ? avec quels partenaires ?...

MODALITÉS FINANCIÈRES ET PARTENARIALES

Le Département s'engage à :

- accompagner **techniquement**, via les équipes biblio.gironde, les bibliothèques souhaitant engager une démarche de labellisation,
- accompagner **financièrement** les communes et communautés de communes désireuses d'installer un espace « *ici bébé lit* » dans leur bibliothèque :
 - > sur la base d'une dépense d'investissement minimale de 1000 € HT (hors frais de livraison),
 - > soutien à hauteur de 50% des dépenses,
 - > plafonné à 1000 € de subvention départementale d'investissement
- doter, en fonction du contexte, les bibliothèques labellisées d'une **sélection « toupetikili »**,
- inscrire dans les programmes de **formation** annuels de biblio.gironde des sessions relatives à l'accueil des 0-3 ans et à leur relation à l'univers du livre,
- doter les bibliothèques labellisées d'une **communication/signalétique « ici bébé lit »**, à les répertorier et à les valoriser sur une **cartographie** librement accessible en ligne.

Les projets « *ici bébé lit* » devront être réalisés et être opérationnels au plus tard **un an** après l'octroi du label (éventuellement assorti d'une subvention).

La commune ou la communauté de communes s'engage à :

- mettre en œuvre son projet « *ici bébé lit* » tel que décrit dans son dossier de candidature dans un délai d'un an à compter de la signature de la convention,
- doter sa bibliothèque des moyens budgétaires et humains nécessaires à la bonne réalisation de son projet,
- transmettre, à l'issue de la 1ère année de labellisation, un bilan synthétique des moyens et actions engagés dans ce cadre, assorti d'une projection sur les années suivantes, qui serviront au suivi et à l'accompagnement du dispositif par les équipes de biblio.gironde,
- apposer la communication/signalétique « *ici bébé lit* » dans son espace dédié et à mentionner cette labellisation départementale dans toutes ses actions de communication relatives à ce service à la population
- permettre aux bibliothécaires de participer dans l'année à la formation organisée par biblio.gironde

Les labellisations feront l'objet de **conventions**, renouvelables par tacite reconduction sous réserve de toujours respecter les critères et de fournir le bilan et la projection précités.

COMMUNICATION ET VALORISATION

La commune ou la communauté de communes s'engage à :

- apposer le logo du Département sur l'ensemble des outils de communication de la structure (bulletin, newsletter, courriers adhérents, sites internet, plaquette...) lors de toute mention du projet. Le logo est à télécharger sur gironde.fr/le-logo
- citer l'implication du Département lors des prises de parole en interne et en externe (interview, réunion publique, assemblée générale, animations...),

APPUI TECHNIQUE

- **biblio.gironde** apportera un accompagnement méthodologique et technique aux porteurs de projets.

PROCÉDURE DE CANDIDATURE

Les **pièces** à fournir sont :

- un **courrier** de candidature signé du maire ou du/de la président.e de la communauté de communes.
- une **délibération** du conseil municipal ou communautaire approuvant le projet, sollicitant le cas échéant l'aide financière du Département.
- un **dossier** exposant le projet et comprenant des descriptifs :
 - de l'espace dédié et des mobiliers et matériels associés,
 - des collections affectées au projet,
 - des compétences livre/petite-enfance des bibliothécaires intervenant sur le projet et/ou la planification de leurs souhaits de formation,
 - la présentation du projet : objectifs, déroulement, description des actions envisagées, calendrier, évaluation... précisant les modalités de fonctionnement de l'espace « *ici bébé lit* » : quand ? comment ? auprès de quels usagers ? avec quels partenaires ?...
- dans l'hypothèse d'une demande d'aide financière du Département : un **budget d'investissement**, assorti des devis correspondants, du numéro SIRET et du RIB de la collectivité.

L'intégralité des pièces doit être transmise au Département par voie numérique, à l'adresse suivante : **biblio.gironde@gironde.fr**. Les demandes déposées feront l'objet d'un accusé de réception.

CALENDRIER DE L'APPEL À LABELLISATION

dépôt des candidatures	dès le 1 ^{er} janvier de l'année N et avant le 30 juin de l'année N
décision / projets labellisés et subventions information à tous les candidats	4 ^e trimestre de l'année N

CONTACTS

Pour tout renseignement, les services et personnes référentes au Département sont :

- **biblio.gironde** : biblio.gironde@gironde.fr, 05 56 16 13 80
- **Coralie Péant** - responsable du pôle action culturelle et missions spécifiques de biblio.gironde : c.peant@gironde.fr
- **Claire Allard** - responsable du développement des partenariats : c.allard@gironde.fr

Projet « *ici bébé lit* » soutenu par la Direction régionale des affaires culturelles – Nouvelle Aquitaine.